

SMAEP

Mairie

24400 St Médard de Mussidan

Tel : 05.53.81.00.29.

St Médard de Mussidan

le 16 octobre 2021

**Direction Départementale des Territoires
de la Dordogne**

Objet :

~~GE~~/PC/PA : 024..234..21.D0005

Nom du demandeur :

Centre scolaire de Les Lèches

Adresse terrain :

Le Tréflou Les LÈCHES

Parcelles cadastrales (+projet) :

.....ZE 163.....

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande d'avis sur la présence de réseau d'eau potable au droit du terrain cité en objet, en date du....., je vous transmets ma réponse par la présente :

Le terrain est actuellement desservi par un réseau d'eau potable en quantité suffisante.

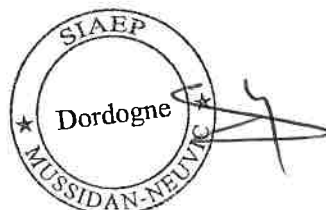
Le terrain sera desservi en eau potable après obtention du PC et lors de la réception de la déclaration d'ouverture de chantier.

Le terrain n'est pas desservi, dans le cadre d'une extension le syndicat prendra en compte les 100 premiers mètres. Extension de 180 m².

Le terrain est actuellement desservi par un réseau d'eau potable en quantité suffisante. L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la canalisation d'eau potable traverse la parcelle.

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du SMAEP
Michel FLORENTY



CERTIFICAT D'URBANISME ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

Demande : **PC 024 234 21 D0005**
Demandeur : **Centrale solaire de Les Lèches**
Adresse de l'installation Lieu-dit **Le Treillou**
Section cadastrale **ZE 163**
Commune de **LES LECHES**

Longueur de l'extension **180 mètres**
Longueur dépassant 100 mètres à la charge de la commune **80 mètres**

Réponse de la commune :

Le Maire de la Commune de **LES LECHES**, soussigné, agissant es-qualité, au nom et pour le compte de ladite commune :

- ~~S'engage à assurer le financement de la dépense nécessaire au raccordement du terrain considéré (joindre obligatoirement copie de la délibération instaurant une PVR sur le secteur concerné)~~
- N'accepte pas l'engagement financier nécessaire au raccordement du terrain considéré.

(Rayer la réponse inutile)

À LES LECHES, le *15 octobre 2021*
Le Maire



Exemplaire à retourner par courrier au SMAEP
ou par mail à : siaep.mussidan.neuvic@gmail.com